

GIBRALTAR

Le 26 octobre 2022

M. Derek Campbell
Président du Comité d'application, Secrétariat ICCAT
C/Corazón de Maria 8- 6^e étage
28002 Madrid
Espagne

Objet : Gestion et prises de thon rouge à Gibraltar

Cher Monsieur,

Nous vous écrivons suite à votre lettre du 26 juillet 2022 adressée au Professeur John Cortes MP concernant la gestion et les prises de thon rouge (BFT) à Gibraltar. Je vous réponds en son nom.

Soucieux de maintenir notre engagement de collaborer pleinement avec le Secrétariat de l'ICCAT, nous vous informons que les statistiques de capture (Formulaire ST02-T1NC) pour la période 2021 et 2022 ont été envoyées aujourd'hui par ce Département à l'adresse électronique [STATS info@iccat.int](mailto:STATS_info@iccat.int) conformément à la circulaire 0669/22 de l'ICCAT. Vous trouverez dans les appendices de cette lettre une vue d'ensemble de ces données ainsi qu'un résumé des changements qui ont été récemment adoptés dans la gestion des prises de BFT. À ce jour, le Secrétariat a donc reçu des données sur les prises de thon rouge débarquées à Gibraltar depuis le début de l'allocation du quota de BFT à Gibraltar couvrant la période 2015-2022.

Nous profitons également de l'occasion pour confirmer que le total de prises admissibles fixé à Gibraltar est actuellement de 22,5 tonnes (t). En outre, nous pouvons également confirmer qu'il n'y a actuellement aucune exportation connue de thon rouge au départ de Gibraltar. En réponse à votre question sur les prises à la canne et au moulinet, qui - et nous souhaitons insister sur ce fait - constitue la seule méthode de capture utilisée à Gibraltar, nous vous informons que ces prises ont été intégralement débarquées à Gibraltar.

Nous restons à votre disposition si vous souhaitez obtenir des explications complémentaires sur les points susmentionnés et sur les données statistiques que nous vous avons envoyées. Nous réitérons une fois de plus notre souhait de maintenir notre coopération et notre engagement envers les efforts déployés par le Secrétariat pour aller de l'avant et pour envisager la possibilité d'étendre l'ICCAT au territoire de Gibraltar.

Cordialement,

(Signature et sceau)

Responsable senior de l'Environnement

Département de l'Environnement, de la Durabilité, du Changement climatique et du Patrimoine

Changements récents dans les mesures de gestion du thon rouge

- Augmentation de la taille minimale admissible (longueur) du thon rouge à 130 cm en 2021 ;
- Division de la saison de pêche au thon rouge en 2 sous-quotas en 2022. Le premier quota (19 t) vise la capture de grands exemplaires, tandis que le second quota (3,5 t) vise la capture d'exemplaires plus petits tout en respectant les exigences de taille minimale (longueur : 130 cm/poids 30 kg) établies dans les réglementations sur la préservation du thon rouge de 2014 [voir : <https://www.gibraltarlaws.gov.gi/legislations/tuna-preservation-regulations-2014-3702>].

Appendice B

Résumé des statistiques de la saison de pêche au thon rouge pour la période 2015-2022

<i>Année</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>
Prises totales admissibles (tonnes)	13	13	15,5	15,5	16,74	19,81
Prises /débarquements réels (kg)	12 746	13 894*	16 109*	14 603	17 378*	20 020*
Poids moyen (kg)	47	88	98	121	117	83
Exemplaires les plus grands (kg)	271	274	279	299	267	341
Total pêcheurs récréatifs/sportifs avec licence débarquant du BFT	91	75	65	61	76	111
Total de jours dans la saison de pêche	123	121	69,5	93	39,5	91

<i>Année</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>
Prises totales admissibles (tonnes)	21	22,5
Prises/débarquements réels (kg)	21 576*	24 902
Poids moyen(kg)	128	128
Exemplaires le plus grands (kg)	328	350
Total des pêcheurs récréatifs/sportifs	85	98
Total de jours dans la saison de pêche	32	71

Note explicative :

*Les prises réelles sont légèrement supérieures au TAC à cause du délai administratif qui doit s'écouler avant de constater l'effet de la fermeture de la saison.